

Saint Lô, le 28 avril 2017

M. l'IA-DASEN
12 rue de la Chancellerie
50000 ST LO CEDEX

Objet : Subventionnement des projets pédagogiques des écoles

M. l'inspecteur d'académie,

Dans un courriel en date du 17 mars 2017 adressé aux écoles de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage, Sandrine ROBIN, la directrice du service éducation enfance jeunesse de la CMB, présente les modalités retenues par la collectivité concernant la rédaction des projets et l'attribution de leur financement.

L'organisation imposée par cette nouvelle organisation nous semble soulever plusieurs difficultés dont nous souhaitons vous faire part. Elles conduisent d'ailleurs les enseignants à un rejet massif de celle-ci.

Ainsi, la nouvelle organisation impose aux enseignants de prévoir pour le 12 juin 2017 l'ensemble des projets qu'ils mèneront l'année scolaire prochaine. Comme vous le savez, les projets des enseignants sont construits tout au long de l'année scolaire selon les diverses propositions arrivant dans les écoles : programmation culturelle, concours nationaux ou locaux, projets en partenariat avec d'autres écoles, C'est donc mal connaître le fonctionnement des écoles que de vouloir imposer cette organisation et, si cette date est confirmée, cela restreindra fortement le nombre de projets effectivement menés, au détriment des élèves et des familles. Nous nous étonnons d'ailleurs que les IEN de Granville et de Coutances ne se soient pas opposés à cette demande et l'aient relayée lors de la réunion organisés avec les directeurs de la CMB.

En outre, cette date butoir achoppe également sur l'une de nos spécificités de fonctionnement puisque ces projets s'appuieront sur le nombre de classes et d'élèves connus à cette date, sans prendre en compte les évolutions estivales ni les ouvertures de classes potentielles de la rentrée. De quel budget bénéficierait une classe qui ouvrirait le 5 septembre 2017 ?

Par ailleurs, au-delà de ces variations structurelles, les équipes pédagogiques sont, elles aussi, l'objet de modifications. Les collègues affectés lors de la CAPD du 19 mai disposeront de 3 semaines au mieux pour définir des projets pédagogiques ex nihilo sans garantie d'adéquation entre les besoins éducatifs des élèves et les projets proposés.

Quant aux autres collègues nommés en juillet et septembre, ils n'auront d'autre choix que de s'inscrire dans des projets qu'ils n'auront pas choisis ou pis, de n'en développer aucun.

Si l'idée de garantir la péréquation entre les différentes écoles de la CMB est plus que louable tout comme celle de garantir la mise en œuvre des projets, d'autres fonctionnements permettent de concilier ces deux partis-pris sans nécessairement compromettre l'autonomie de gestion des écoles, sans entrer en contradiction avec le fonctionnement spécifique de l'Éducation nationale.

Les écoles de Cherbourg-Octeville comme celle d'autres communes présentent à cet égard un fonctionnement qui a fait ses preuves. Ainsi dans ces collectivités, chaque école bénéficie d'un budget par classe pour les projets pédagogiques ainsi qu'un autre budget dédié à l'achat de fournitures. Afin d'encadrer les choses, les directeurs doivent parfois passer par une plate-forme unique de commande pour les fournitures. Pour les projets pédagogiques, le budget est octroyé en début d'année ; l'école justifiant alors son utilisation a posteriori ou bien les sommes étant débloquées sur facture.

Ce mode de fonctionnement nous semble à même de garantir l'équité entre les différentes écoles d'un même territoire ainsi que l'autonomie de gestion des écoles. Il permet également de s'adapter aux décisions tardives du CTSD et de la CAPD.

Le Se-UNSA de la Manche a adressé un courrier reprenant ces arguments au président de la communauté de communes de Coutances Mer et Bocage. Nous souhaiterions par ailleurs que vous interveniez vous aussi afin, a minima, que la CMB repousse la date de réception des projets.

Partisans d'un dialogue social réussi, nous restons à votre disposition pour échanger avec vous à ce sujet afin de faire des propositions utiles à tous.

Veillez agréer, Monsieur l'inspecteur d'académie, nos sincères salutations.

Etienne LEROUXEL

Nicolas LEMARCHAND

Florent LUCAS

*Co-secrétaires départementaux
du Se-UNSA de la Manche*

